



DDPN



NOUVEAU CYCLE DE CONCERTATION

Pour Alliance Police Nationale et UNSA Police, le moratoire doit permettre :

- Un retour précis des expérimentations en cours **avant toute proposition** de réorganisation des structures
- Une **vision ambitieuse** de tous les services d'investigation (PJ, SP, PAF)
- La construction d'un **échelon zonal adapté** à la Police Nationale
- La **prise en compte des inquiétudes** des enquêteurs de la **police judiciaire** qui ont démontré depuis des années leur **efficacité** et leur **expertise**
- Une doctrine « **sanctuarisant** » les différentes missions de l'investigation
- Une définition des **zones de compétence** de la police judiciaire liée à ses missions
- Le maintien des **acquis en matière RH** (ASA, arrêté d'affectation...)
- Le maintien de tous les services de **Police aux Frontières**
- La reconnaissance des **formateurs et de leurs missions**
- L'**amélioration de la gestion du « traitement de masse »** en matière judiciaire par une réelle simplification de la procédure pénale
- Un recentrage du métier de policier à travers la **suppression des tâches indues**



Le DGPN a rappelé qu'aucun arbitrage n'était rendu à ce jour.

Pour Alliance Police Nationale et UNSA Police, la mise en place des DDPN ne doit pas se faire au détriment des spécificités de la police nationale